



National Defence

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE  
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving - PWGSC - Réception des soumissions - TPSGC  
11 Laurier St. - 11 rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 - Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> 20,000L Aircraft Refueller, 6x4 Wheel Drive / camion-citerne 6x4 pour ravitaillement d'avion à capacité de 20 000 L		<b>Amendment No. - N° modif.</b>  002
<b>Solicitation No. N° de l'invitation</b> W8476-206278/A	<b>Date of Amendment Date de modification</b> 28 avril 2020	
<b>Address enquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Joe Shepstone		
<b>Telephone No. - N° de telephone</b> 819-939-3040		<b>E-Mail Address - Courriel</b> victor.shepstone@forces.gc.ca
<b>Destination</b> Specified Herein Précisé dans les présentes		

**Instructions:** Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

**Instructions :** Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

<b>Delivery required Livraison exigée</b> See herein - Voir aux présentes	<b>Delivery offered Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print):   La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :</b>	
<b>Name - Nom</b>	<b>Title - Titre</b>
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b>
At - à :
2:00 PM - 14:00
On - le :
7 mai 2020
Time Zone - Fuseau Horaire : Eastern Standard Time (EST) Heure normale de l'Est (HNE)

## LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION À SOUMISSIONNER VISE À :

1. Donner des précisions et à répondre aux questions des fournisseurs éventuels.

### QUESTIONS ET RÉPONSES

<b>Question 2</b>	<p><i>Concernant la soumission mentionnée ci-dessus, le diamètre des tuyaux a été changé pour 2,5" à parois rigid Contitech feuille de donnée 2331200 au paragraphe 3.16.2. Cette feuille de donnée n'est pas à jour et est pour un tuyau de type E-CT.</i></p> <p><i>Nous avons fournis des tuyaux rigides Contitech type F-CT pour le MDN pour des applications similaires dans le diamètre de 2,5".</i></p> <p><i>Pourriez-vous confirmer si ce type de tuyau aurait dû être spécifié?</i></p>
<b>Réponse 2</b>	<p>La description d'achat, art. 3.16.2 a) est modifiée :</p> <p>Un tuyau à paroi dure et à diamètre intérieur de 63,5 mm (2,5 po) ContiTech type F-CT (NNO 4720-20-011-7425), d'une longueur de 30,48 m (100 pi), <b>doit</b> être fourni avec tous les accessoires nécessaires et être installé sur le dévidoir.</p>
<b>Question 3</b>	<p><i>Aussi, comment ceci va affecter le raccord rapide femelle de 2" au bout du tuyau tel que l'art. 3.16.2?</i></p> <p><i>Es ce que le raccord rapide va rester 2" (avec un réduit) or maintenant augmenté à 3" (avec insertion de douille)?</i></p>
<b>Réponse 3</b>	<p>Un réduit est requis. La description d'achat, art. 3.16.2 c) et d) est modifiée :</p>
<b>Question 4</b>	<p><u>Partie 1 : Article 1.1 A</u></p> <p><i>En référence à la date de livraison demandée de 240 jours après l'octroi du contrat.</i></p> <p><i>Es ce que l'autorité contractante envisage une extension possible de la date de livraison en réponse aux inconvénients causé par la pandémie Covid-19?</i></p>
<b>Réponse 4</b>	<p>La durée de 240 jours pour livraison du véhicule était l'intention avant la pandémie Covid-19. Nous comprenons que cette durée ne sera peut-être pas atteinte. Le soumissionnaire doit soumettre un estimé du nombre de jour requis pour la livraison des véhicules suivant l'octroi du contrat.</p>
<b>Question 5</b>	<p><u>Description d'achat; Article 3.4.2 d)</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>L'obligation de se conformer à toutes les restrictions de poids provinciales au Canada repose-t-elle sur une charge de 20 000 litres ou sur la charge maximale qui produira des charges par essieu non supérieures à celles autorisées par des limites spécifiques, provinciales ou territoriales?</i></li></ul>
<b>Réponse 5</b>	<p>Le véhicule doit être conçu et fabriqué avec une charge de 20 000 litres de carburant. Les véhicules seront gardés sur les aérodromes ou sur les bases des Forces canadiennes. Si les véhicules nécessitent un accès aux routes provinciales, la charge de carburant sera réduite conformément aux limites provinciales de charges admissibles aux essieux. Un tableau qui définit la charge maximale par essieu ou pour une juridiction spécifique est acceptable.</p>

<b>Question 6</b>	<p><u>Description d'achat; article 3.6.1</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>L'exigence d'arrêt automatique du moteur ne fait pas référence à un système d'arrêt d'air positif (PASS). Est-il supposé que l'installation d'un PASS fera partie de la conformité requise avec la norme CSA-B621 et ne nécessite donc pas d'identification spécifique dans la description d'achat?</li></ul>
<b>Réponse 6</b>	<p>Le véhicule doit être conforme à la norme CSA-B621. Référez à la description d'achat article 3.3.1 c).</p>
<b>Question 7</b>	<p><u>Description d'achat; article 3.13.2 a) b) c)</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li><i>Le puisard est-il prévu ou envisagé comme extérieur aux limites principales du fond du réservoir, ou le puisard, et son volume défini, peuvent-ils être considérés comme le volume inutilisable (conservé) dans le réservoir, qui est en dessous et non accessible au sortie qui alimente la pompe du produit?</i></li></ul>
<b>Réponse 7</b>	<p>Le MDN n'a pas de préférence quant à la conception ou la fabrication du puisard.</p>
<b>Question 8</b>	<p><u>Description d'achat; article 3.13.2 d)</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li><i>Référence "le puisard doit être incliné": Es ce qu'il y a une pente minimum pour le puisard?</i></li></ul>
<b>Réponse 8</b>	<p>Il n'y a pas de pente minimum pour le puisard.</p>
<b>Question 9</b>	<p><u>Description d'achat; articles 3.16.2c), 3.16.3a) et 3.16.3d)</u></p> <p><i>Nous avons découvert que le raccord rapide à sec est un assemblage à rupture à sec de type à came.</i></p> <p><i>Les fabricants courants de ce style de casse à sec ne le proposent généralement pas en 63,5 mm. Cela nécessiterait un redimensionnement au diamètre suivant, 80 mm nominal, ou un redimensionnement au diamètre nominal 50 mm.</i></p> <p><i>Étant donné que les ensembles de rupture à sec historiques sont volumineux et lourds, et étant donné que l'exigence stipule actuellement que l'ensemble de rupture à sec doit être de 63,5 mm, nous proposons d'utiliser les raccords de rupture à sec disponibles auprès des entreprises qui fabriquent des buses sous-alaires.</i></p> <p><i>Les raccords sont disponibles auprès des deux sources citées dans l'exigence relative à la buse sous l'aile. Des extraits d'informations sur les articles disponibles auprès de Cla Val sont joints pour examen par l'autorité technique. Notez que les adaptateurs mâles identifiés sont compatibles avec l'écran de buse d'aile standard.</i></p> <p><i>Les assemblages recommandés pourraient comprendre:</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li><i>a) Raccord standard femelle à sec à l'extrémité du tuyau d'alimentation;</i></li><li><i>b) adaptateur mâle à sec avec filetage de 1,5 ", à assembler avec une buse d'avitaillement par l'extrados; et</i></li><li><i>c) Adaptateur mâle à sec avec filetage de 2 ", à assembler avec une buse de ravitaillement en circuit fermé.</i></li></ul>
<b>Réponse 9</b>	<p>Le raccord rapide est réduit à 50mm ou moins selon l'application. Nous ne révisons pas des marques de commerce spécifiques à ce moment. Utiliser des raccords rapides fournis par les compagnies qui fabriquent des buses d'avitaillement par l'extrados ou des buses de ravitaillement en circuit fermé est acceptable.</p>

<b>Question 10</b>	<i>En ce qui concerne la demande de soumissions et se référer à l'article 3.3.2 (a), serait-il acceptable si le fabricant est inscrit au DOT 406?</i>
<b>Réponse 10</b>	Le manufacturier doit être inscrit auprès de Transports Canada pour la fabrication et l'assemblage de citernes routières et amovibles TC 406 destinées au transport des matières dangereuses, conformément à la norme CSA B620.
<b>Question 11</b>	<i>Article 3.11.2 Systèmes de reprise de carburant</i>  <i>a) Le véhicule <b>doit</b> être muni d'une capacité de reprise de carburant par le biais de tuyaux souples d'avitaillement par l'extrados et par l'intrados.</i>  <i>Nous ne pouvons pas reprendre le carburant par le biais extrados, reprise du carburant seulement par l'intrados.</i>
<b>Réponse 11</b>	L'exigence de reprise du carburant par l'extrados demeure inchangé.
<b>Question 12</b>	<i>Article 3.11.3 b) Des soupapes régulatrices de pression peuvent être ajoutées à l'extrémité du boyau; elles ne <b>doivent</b> pas être considérées comme faisant partie des systèmes de réglage principal ou secondaire.</i>  Nous n'utilisons pas HEPC.
<b>Réponse 12</b>	Lorsque le mot «peuvent» est utilisé, il n'indique pas une exigence obligatoire. Les soupapes régulatrices de pression d'extrémité de tuyau n'est pas obligatoire.
<b>Question 13</b>	<i>3.16.1 Dévidoir à tuyau a) Un dévidoir à tuyau ayant une capacité d'au moins 30,48 m (100 pi) de tuyau à paroi dure à diamètre intérieur de 63,5 mm (2,5 po) <b>doit</b> être fourni.</i> <i>75' Max</i>
<b>Réponse 13</b>	Le diamètre u tuyau est changé à 63.5mm. La longueur minimale du tuyau demeure à 30,48 mètres (100 pieds).
<b>Question 14</b>	<i>3.16.1 b) Le dévidoir à tuyau <b>doit</b> être situé à l'arrière du véhicule, encastré dans une armoire (voir le point 3.19.1.1) et être accessible depuis le sol.</i>  <i>Notre dévidoir de tuyau est situé derrière la cabine, et le système de pompage est intégré dans le châssis et n'utilise pas d'armoires.</i>
<b>Réponse 14</b>	L'exigence demeure inchangée.
<b>Question 15</b>	<i>3.20.2 Robinet d'étranglement</i>  <i>a) Un robinet d'étranglement <b>doit</b> être installé entre le dispositif de mesure et le dévidoir à tuyau connexe.</i> <i>b) Le robinet d'étranglement <b>doit</b> être commandé manuellement, gradué, du type à verrouillage, et manœuvré par levier.</i> <i>c) Il <b>doit</b> être facilement accessible par l'opérateur et servira à réguler le débit d'avitaillement ou de reprise de carburant.</i>  <i>Nous n'utilisons pas de vannes traditionnelles (venturis / primaire / secondaire). Nous avons notre système de gestion du moteur (contrôle de débit) qui n'utilise que 2 vannes à vanne pneumatiques ouvertes ou fermées.</i>
<b>Réponse 15</b>	L'exigence demeure inchangée.

<b>Question 16</b>	<p><i>3.21.2 Affichage du niveau de carburant</i></p> <p><i>b) Le système <b>doit</b> être un système TD80 de Titan Logix, avec affichage principal et un second affichage à distance.</i></p> <p><i>Nous utilisons un affichage de niveau Madison</i></p>
<b>Réponse 16</b>	<p>L'exigence demeure inchangée.</p>

**CETTE DEMANDE DE SOUMISSIONS EST MODIFIÉE PAR LA PRÉSENTE COMME SUIVIT :**

1.1 Supprimer de la description d'achat: la section 3.16.2 dans son intégralité, et Remplacez par :

**3.16.2 Tuyau extradados/intradados**

- a) Un tuyau à paroi dure et à diamètre intérieur de 63,5 mm (2,5 po) ContiTech type F-CT (NNO 4720-20-011-7425), d'une longueur de 30,48 m (100 pi), **doit** être fourni avec tous les accessoires nécessaires et être installé sur le dévidoir.
- b) Le tuyau **doit** être conforme aux exigences de l'EI 1529 et aux conditions météorologiques de la clause 3.2.
- c) L'extrémité libre du tuyau **doit** avoir un bouchon à chaînette et un raccord rapide femelle de posés.
- d) Un réduit **doit** être fourni pour le tuyau extradados/intradados

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES.**